

DEVELOPPEMENT ET PAIX - PREFED

LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE A UN TOURNANT

**COORDINATION : SERGE BLAIS ET SYLVESTRE KAMBAZA
PROF. MPASI A TEZO LUBAKI & MR. BENJAMIN MUKULUNGU : ANALYSES
MRS. CHARLES MUSHIZI ET GUY MUSASA COLLECTE DONNEES**

JANVIER 2004.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : PERCEPTION DE LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE PAR DES PERSONNES SE SITUANT EN DEHORS D'ELLE	3
1.1. INTRODUCTION	3
1.2. QUESTIONNAIRE POUR L'ETUDE DE L'IMAGE DE LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE..	3
1.3. REPNSES AU QUESTIONNAIRES	4
1.3.1. <i>La contribution de la Société Civile</i>	4
1.3.2. <i>L'image de la Société Civile</i>	5
1.3.3. <i>Ce que devrait faire la Société Civile congolaise pour mieux jouer son rôle</i>	6
1.4. EN GUISE DE CONCLUSION	6
CHAPITRE 2 : BREVE ANALYSE DE LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE, DANS SON EVOLUTION, ET QUELQUES QUESTIONS SOULEVEES	8
2.1. INTRODUCTION	8
2.2. LA SOCIETE CIVILE DE 1990 A 1998	8
2.3. LA SOCIETE CIVILE D'AOUT 1998 A SEPTEMBRE 2001	11
2.4. LA SOCIETE CIVILE NATIONALE DE SEPTEMBRE 2001 A JANVIER 2003	13
2.5. LA SOCIETE CIVILE NATIONALE DE FEVRIER 2003 A JANVIER 2004	14
CHAPITRE 3 : ANALYSE DE L'EXPERIENCE DE LA CNPD	16
3.1. CONTEXTE DE LA CREATION DE LA CNPD	16
3.2. LES REALISATIONS DE LA CNPD	16
3.2.1. <i>Les actions dirigées vers la Communauté Internationale</i>	16
3.2.2. <i>Les actions en direction des Populations Congolaises</i>	17
3.3. LES IMPACTS DES ACTIONS DE LA CNPD	17
3.4. L'EVALUATION DE LA CNPD	18
3.4.1. <i>Au point de vue positif</i>	18
3.4.2. <i>Au point de vue négatif</i>	18
3.5. LECONS A TIRER DE L'EXPERIENCE DE LA CNPD	19
CHAPITRE 4 : QUELLE RE-ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE POUR PLUS D'IMPACT PENDANT LA TRANSITION POLITIQUE DIAGNOSTIC DES PROBLEMES STRUCTURELS ET RECOMMANDATIONS	21
4.1. LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC :CE QU'ELLE EST, SELON UNE ETUDE REALISEE EN 2000	21
4.1.1. <i>En ce qui concerne la vision de la Société Civile</i>	21
4.1.2. <i>En ce qui concerne les animateurs de la Société Civile et la gestion des Associations</i>	21
4.1.3. <i>En ce qui concerne les actions de la Société Civile</i>	22
4.2. LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC : CE QU'ELLE DEVRAIT ETRE, SELON UNE ETUDE REALISEE EN 2000	23
4.3. LA PERSISTANCE DES PROBLEMES STRUCTURELS DE LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC	25
4.3.1. <i>Le clivage entre les animateurs de la Société Civile des Provinces et de Kinshasa</i>	26
4.3.2. <i>Le positionnement politique et la lutte pour accéder au pouvoir des leaders des composantes de la Société Civile</i>	26
4.3.3. <i>La mise en place des structures peu viables et peu inclusives</i>	26
4.3.4. <i>Une Société Civile tombée en léthargie depuis la mise en place des Institutions de la Transition politique</i>	27
4.4. QUELLE RE-ORGANISATION POUR LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE POUR PLUS D'IMPACT AU COURS DE LA TRANSITION POLITIQUE ?	27
4.4.1. <i>Au niveau des Provinces</i>	28
4.4.2. <i>Au niveau national</i>	29
4.4.3. <i>Au niveau de l'Assemblée Nationale, du Sénat et des Institutions d'appui à la démocratie</i>	30
4.5. CONCLUSION	31
5. CONCLUSION GENERALE	32

INTRODUCTION

Cette étude a été réalisée sur demande de l'organisme canadien « **Développement et Paix** ». Le principal but de celle-ci est de produire des documents de réflexion qui peuvent contribuer à l'enrichissement des débats lors de différentes rencontres des animateurs de la Société Civile, à tous les niveaux.

Elle a été réalisée à partir des données et des observations récoltées auprès des acteurs de la Société Civile, actifs ou pas dans le fonctionnement et la gestion de celle-ci, et auprès d'autres personnes, de nationalité congolaise ou étrangère, informées sur celle-ci.

Cette étude comprend quatre chapitres successifs et complémentaires, les précédents facilitant la compréhension des suivants. Le premier chapitre présente la perception de la Société Civile congolaise par des personnes (de nationalité congolaise ou étrangère) se situant en dehors de celle-ci, le second fait une brève analyse de la Société Civile congolaise dans son évolution et les différentes questions que celle-ci soulève. Le troisième chapitre est une étude d'un cas concret d'une gestion collégiale d'un projet par la Société Civile congolaise ; l'expérience de la CNPD. Le quatrième et dernier chapitre de cette étude est un questionnement et un défi à lever sur la re-Organisation de la Société Civile congolaise pour plus d'impact pendant la Transition politique. En guise de conclusion, l'étude formule des orientations pour le renouveau de la Société Civile afin que celle-ci puisse jouer son véritable rôle de contre-pouvoir pendant cette Transition politique.

Pour des raisons pédagogiques, les points saillants soulevés ont été encadrés sous-forme de constat suivi d'une question de réflexion formulée en fonction de celui-ci, en vue de susciter les débats au sein des groupes.

L'utilisation de cette étude devrait se limiter à son but principal, celui de susciter et d'enrichir les réflexions et les débats dans les différentes rencontres des animateurs de la Société Civile. Elle ne devrait pas être comprise comme une prise de position de ses auteurs ou de leurs Organisations, mais plutôt comme une synthèse enrichie et documentée des observations, avis, propositions et recommandations des personnes, membres ou non de la Société Civile, mais intéressées par celle-ci.

Cette étude a été rendue possible grâce au financement de l'Organisme Catholique Canadien Développement et Paix. Sa réalisation a été coordonnée par Serge BLAIS de l'Organisme précité et Sylvestre KAMBAZA, du PREFED. Elle a bénéficié des apports significatifs du Prof. MPASI a TEZO LUBAKI et de Mr. Benjamin MUKULUNGU pour les analyses et de Mrs. Charles MUSHIZI et Guy MUSASA pour la récolte des données sur terrain, auxquels nous présentons nos sincères remerciements.

CHAPITRE 1 : PERCEPTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONGOLAISE PAR DES PERSONNES SE SITUANT EN DEHORS D'ELLE

1.1. INTRODUCTION

Ce chapitre porte sur l'image que la Société Civile congolaise donne d'elle-même, auprès d'un certain nombre de personnes à Kinshasa.

Il est important, pour la Société Civile congolaise, comme pour tout être humain qui veut progresser, de chercher, à certains moments de sa vie, à savoir quelle image de soi-même il donne à ceux qui le voient agir tel qu'il est organisé ou à savoir comment ces derniers le voient, quelle image ils se font de lui, quelle perception ils ont de lui. Si cette image est de nature à mériter considération, crédibilité, on cherche à bien la soigner et à l'améliorer davantage pour plus de crédibilité et d'efficacité dans ce qu'on a à faire. Si, au contraire, elle est de nature à se faire déconsidérer, à ne plus être crédible, on doit s'efforcer de changer profondément ou d'améliorer ce qui doit l'être pour s'organiser, agir et se comporter autrement en vue de mieux remplir sa mission.

Nous reconnaissons que cerner l'image de la Société Civile congolaise est un travail complexe et difficile, exigeant beaucoup plus de temps et de moyens matériels que ce dont nous disposons. Notre démarche n'a pas de prétentions à l'exhaustivité ; nous proposons ici, modestement, l'esquisse de la perception de la Société Civile par un nombre limité de personnes. Nous souhaitons que le présent document soit reçu comme un outil pouvant permettre aux animateurs de la Société Civile de se regarder comme dans un miroir et de voir ce qui est à changer, ce qui ne demande qu'à être mieux arrangé pour être mieux en forme et bien tenir son rang.

Au départ, on a tenté de connaître l'image de la Société Civile congolaise auprès de 100 personnes, ainsi réparties : 10 du Gouvernement dans sa configuration actuelle, 10 Hauts fonctionnaires de l'Etat, 10 Administrateurs de Territoire, 10 Chefs et Notables Coutumiers, 10 Ambassades, 10 Organisations Internationales, 10 Vendeuses de marché, 10 Chauffeurs de taxi, 10 Etudiants de différents établissements universitaires et supérieurs, 10 Partis politiques. Nous avons obtenu un total de 77 réponses à notre questionnaire : 4 Ministères, 10 Hauts fonctionnaires de l'Etat, 10 Administrateurs de Territoire, 10 Chefs et Notables Coutumiers, 10 Vendeuses de marché, 10 Etudiants, 10 Chauffeurs de taxi, 8 Partis politiques et 5 ONG Internationales. Concernant les catégories de population, la consigne donnée à nos deux enquêteurs a été de prendre des gens au hasard, sans a priori, l'essentiel étant qu'ils soient véritablement habitants de Kinshasa et qu'ils acceptent de répondre aux questions

1.2. QUESTIONNAIRE POUR L'ETUDE DE L'IMAGE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONGOLAISE.

Un questionnaire, à questions ouvertes, a été utilisé pour cerner l'image que la Société Civile congolaise donne d'elle-même. Ces questions ont été regroupées selon les 3 thèmes suivants :

1. Selon vous, la Société Civile a-t-elle initié des actions qui ont contribué :
 - à la paix du pays ?
 - à la démocratisation du pays ?
 - à la lutte contre la pauvreté ?

2. Quelle image vous faites- vous de la Société Civile congolaise ?

3. Par rapport à votre perception de la Société Civile congolaise, que pensez-vous qu'elle devrait faire pour mieux jouer son rôle au cours de cette Transition politique du pays ?

1.3. RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

1.3.1. *La contribution de la Société Civile*

a) *à la paix dans le pays*

La grande majorité des personnes reconnaissent la contribution de la Société Civile à la recherche de la paix dans le pays, et elles citent :

- Ses marches de protestation contre la guerre et ses sit-in devant les Ambassades et la Représentation de l'ONU à Kinshasa pour la paix
- Son refus de la partition de la RDC.
- Ses nombreuses dénonciations des violations des Droits de l'Homme et notamment des massacres de la population pendant la guerre d'agression et des autres effets de cette guerre.
- Ses prises de position contre la prise de pouvoir par les armes, bref son combat contre la violence et donc contre la guerre, pour une paix durable dans le pays.
- Des forums, des rencontres, ainsi que de nombreux cultes organisés par elle avec les responsables des confessions religieuses, ainsi que la mise en garde des Evêques en faveur de la paix.
- Son travail de sensibilisation et d'éducation de la population à la culture de la paix et ses colloques sur la paix.
- Sa participation à la CNS.
- Ses travaux de préparation des cahiers de charge en vue du Dialogue Inter-Congolais (DIC) et sa participation à ce DIC ayant abouti à l'Accord Global et Inclusif avec tout ce qui en découle comme la Constitution et les Institutions de la Transition politique, donc avec la paix relative qui règne actuellement dans le pays.

b) *à la démocratisation du pays.*

Ici encore une grande majorité de répondants reconnaissent la contribution de la Société Civile à la démocratisation du pays, ils évoquent :

- Son rôle éminent joué à la Conférence Nationale Souveraine (CNS), dont le Président était sorti de ses rangs, et dans la journée du 16 février 1991, communément appelée journée de '*la marche des chrétiens*', qui obligea le régime dictatorial en place de réouvrir les travaux de la CNS bloqués par lui.
- Son combat pour l'instauration dans le pays d'un Etat de droit, à travers des marches, des conférences, des villes mortes et des manifestations de toutes sortes qui ont affaibli la dictature de Mobutu.
- Ses dénonciations des violations des Droits de l'Homme.
- Ses prises de position contre la suspension des activités des Partis politiques par le régime AFDL, donc en faveur de leur libéralisation.
- Les déclarations des Chefs des Confessions religieuses et des mamans congolaises en faveur de la démocratisation.
- Ses prises de position contre la prise du pouvoir par les armes, et ses demandes pour des élections libres, démocratiques et transparentes.

- Ses nombreux séminaires de vulgarisation de la démocratie et ses activités d'éducation civique de la population à la base.
- Ses dénonciations contre la mégestion de l'appareil de l'Etat.
- Sa participation au DIC jusqu'aux Institutions de la Transition politique du pays.

c) à la lutte contre la pauvreté

- Les coopératives d'épargne et crédit et d'autres Institutions de micro-finance fonctionnent à la base.
- Les activités génératrices des revenus (AGR) ont été renforcées au niveau des familles et des Associations.
- Les secteurs informels (artisanat, petit commerce, ...) bénéficient de l'encadrement des ONG.
- Les ONGD ont basé leurs intentions d'action sur la philosophie de l'auto-prise en charge.
- Les ONGD ont renforcé leurs appuis en intrants agricoles et en espèces animales et végétales génétiques plus productives.
- Des assistances caritatives en nourritures ont été négociées de l'extérieur et distribuées au plus démunis, surtout dans les villes.

1.3.2. L'image de la Société Civile.

En ce qui concerne l'image de la Société Civile et de ses animateurs, la grande majorité des répondants a une perception négative. On perçoit les leaders de la Société Civile comme :

- Des personnes qui ont abandonné la noble mission de la Société Civile.
- Des gens tenant un discours hypocrite et roublard pour leurs intérêts personnels plutôt que pour ceux du peuple.
- Des gens qui travaillent par opportunisme pour accéder au pouvoir et s'enrichir.
- Des personnes qui dissimulent leurs objectifs qui sont les mêmes que ceux des responsables des Partis politiques.
- Comme les politiciens, ils veulent diriger au nom de la population mais en réalité ils privilégient tous leurs intérêts égoïstes.
- Des personnes qui se servent de la population comme marche-pied.
- Une Société Civile des politiciens qui se fait passer pour une Société Civile apolitique.
- Ils perdent leurs énergies dans des querelles de leadership.
- Ils se laissent manipuler et corrompre facilement comme les politiciens.

Une minorité de répondants dit cependant de la Société Civile qu'elle compte aussi :

- Des personnes qui ont le souci du bien-être de la population et qui mènent des actions en conséquence
- Des gens sincères prenant à cœur le bien-être de la population.
- De personnes qui parlent moins et organisent des travaux pour l'auto-prise en charge

1.3.3. Ce que devrait faire la Société Civile congolaise pour mieux jouer son rôle.

Les répondants au questionnaire n'ont cependant pas perdu foi en l'avenir de la Société Civile congolaise, à sa contribution au bien-être et au développement du peuple congolais. Les personnes interrogées souhaitent, dans leur grande majorité, que cette dernière passe par une renaissance, reparte sur des bases nouvelles ; bref, qu'elle passe par une refondation pour mieux remplir sa mission. Les répondants ont exprimé cette idée de la façon suivante : la Société Civile congolaise doit :

- Avoir l'objectif d'influencer le pouvoir en faveur du bien-être de la population et non de l'exercer.
- Redevenir un lieu privilégié d'un débat démocratique, de conscientisation, de réflexion pour le bien-être de tous.
- Mettre en pratique ses discours.
- Revenir à la base pour mettre au point des stratégies permettant de mieux aider la population et l'éduquer.
- Remplir son rôle avec une autodiscipline lui permettant de se démarquer des pratiques politiciennes.
- Ne pas chercher à accéder au pouvoir à cause de la boulimie.
- Ne pas se laisser corrompre.

Pour y arriver, les répondants suggèrent :

- une profonde restructuration de la Société Civile par le renouvellement de sa classe dirigeante ;
- se donner une éthique et renforcer son code de bonne conduite ;
- un changement radical des mentalités des animateurs : un éveil du patriotisme, l'habitude de lier la parole à l'acte, de faire respecter et de respecter soi-même les textes légaux, y compris ceux qui régissent les Associations et Organisations membres de la Société Civile ;
- garder le contact avec le peuple pour bien connaître ses attentes, ses desiderata et lui rendre compte de ce qu'on réalise en son nom ;
- être unie et soudée ;
- mettre en place des mécanismes de consultation de la population afin de bien connaître ses attentes et ses besoins réels ;
- élaborer des stratégies de lutte efficaces pour amener les décideurs politiques à travailler efficacement pour le bien-être de la population ;
- encadrer la population par l'éducation civique ;
- défendre les intérêts de la population en jouant le rôle de contre-poids face au pouvoir ;
- faire tout ce qui est en son pouvoir en usant de toutes les stratégies efficaces pour qu'il y ait des élections à la période prévue ;
- informer la population sur les élections et la former pour bien s'y préparer, afin que les politiciens ne la trompent plus ;
- vivre en son sein la démocratie qu'elle souhaite voir se vivre au niveau de l'Etat comme de toute la population.

1.4. EN GUISE DE CONCLUSION.

Globalement, deux constats principaux se dégagent de l'exercice de compréhension de la perception de la Société Civile congolaise par des personnes interrogées à Kinshasa :

1° D'un côté, on reconnaît la contribution significative de la Société Civile aux grands enjeux de la population Congolaise : la paix, la démocratie, et dans une moindre mesure à la lutte à la pauvreté.

2° D'un autre côté, on affirme majoritairement que la Société Civile s'est détournée de sa mission première, que ses animateurs ont abandonné la lutte pour le mieux-être de la population au profit d'intérêts personnels.

La relation de confiance vis-à-vis de la Société Civile et des ses animateurs a été ébranlée, les personnes interrogées pensent qu'il est possible de la reconstituer et ils suggèrent plusieurs pistes à cet effet. La balle est maintenant dans le camp de la Société Civile :

Constat n° 1 :

La population congolaise ne fait plus confiance aux leaders de la Société Civile pour défendre ses intérêts, elle a plutôt tendance à les assimiler à des politiciens à la recherche d'avantages personnels.

Question :

Que peut faire la Société Civile pour rétablir une relation de confiance avec la population ?

CHAPITRE 2 : BREVE ANALYSE DE LA SOCIETE CIVILE CONGOLAISE, DANS SON EVOLUTION, ET QUELQUES QUESTIONS SOULEVEES

2.1. INTRODUCTION

L'on fait ici une brève analyse de la Société Civile congolaise vue dans son évolution. Quatre périodes de son évolution sont considérées, à savoir : de 1990 à août 1998 ; d'août 1998 à septembre 2001 ; de septembre 2001 à janvier 2003 ; de février 2003 à janvier 2004.

2.2. LA SOCIETE CIVILE DE 1990 A 1998

Au milieu des années 80, la dictature de Mobutu avait déjà largement miné l'Etat du Zaïre. Des Organisations apparurent alors pour offrir des services auparavant sous la responsabilité de l'Etat : développement rural, éducation, santé, épargne, etc. La chute du mur de Berlin provoqua la fin du parti unique au Zaïre comme dans plusieurs pays africains. Une presse libre, des syndicats indépendants virent alors le jour. La Société Civile congolaise apparaissait de plus en plus comme un vivier d'où venaient les voix pour la démocratie, le respect des droits humains fondamentaux et la fin de l'arbitraire. Elle va cependant être amenée à affronter des situations de plus en plus complexes et difficiles. Car, malgré son discours d'ouverture, le dictateur Mobutu tenta avec succès de bloquer le processus de démocratisation engagé au début de l'année 90 en provoquant des désordres et des violences d'une ampleur jusqu'alors inconnue dans le pays : massacres des étudiants de Lubumbashi, non paiement de la solde des militaires, pillages, etc.

Relevons que la Société Civile, nouvel acteur sur la scène politique, était à cette période organisée de manière inégale dans le pays. Au Sud-Kivu, où elle était déjà suffisamment organisée, elle réunissait les églises, les ONG, les opérateurs économiques, les étudiants, etc. Ce regroupement de diverses forces sociales put jouer un rôle dans la gestion de la cité. C'est ainsi que grâce au travail de médiation de la Société Civile, Bukavu a été la seule ville du Zaïre à ne pas connaître les pillages des militaires. Ailleurs dans le pays, il existait çà et là des embryons d'Organisation, dans d'autres Provinces, il n'y avait aucune structuration de la Société Civile.

L'on comprendra dès lors le rôle que la Société Civile du Sud-Kivu va jouer, un moment donné, dans la structuration de la Société Civile au niveau national. Mobutu a dû accepter le principe de la tenue de la Conférence Nationale en mettant en place sa Commission préparatoire. Dans le cadre de cette Commission, les Associations et les ONG de Kinshasa furent invitées à participer à un atelier, du 20 au 22 avril 1991, convoqué par le CRONGD-Kinshasa, sur l'initiative de la Solidarité Paysanne, une ONG du Sud-Kivu. Objectif de l'atelier : s'unir et s'organiser pour participer efficacement aux travaux de la CNS (Conférence Nationale Souveraine) et influencer de manière significative ses décisions. Ce fut à la fin de cet atelier qu'est née la Société Civile congolaise dans son acception et sa configuration actuelles, en tant qu'un regroupement coordonné, constitué d'Associations et d'ONG. Pour la première fois, au niveau national, la délégation des forces sociales est nommément appelée Société Civile et qui, à la différence de deux autres composantes de la CNS, se donne l'objectif précis ci-haut rappelé. Un Comité de Coordination de 8 secteurs d'activités identifiés est alors mis en place. Il compte 34 membres.

Pendant les travaux proprement dits de la CNS, le Comité de Coordination est remplacé par le Collège Inter-régional de la Société Civile, incluant ses Représentants venus de chaque

Province. Grâce à cette Organisation, l'action de la Société Civile fut très remarquable au sein de la CNS. La Société Civile a alors semblé incarner les attentes de l'immense majorité de la population congolaise. Mais la CNS va se terminer dans un contexte où la dictature de Mobutu, quoique considérablement affaiblie, continue de s'exercer. Grâce à sa politique de diviser pour régner, en se faisant une clientèle politique dévouée à sa cause à coups d'argent et de nomination à des postes politiques sources de richesses et de prestige social, le Collège Inter-régional de la Société Civile va disparaître, laissant la Société Civile s'affirmer dans la dispersion des forces sous des dénominations diverses. C'est peut-être le lieu de relever ici qu'un des traits caractéristiques de la Société Civile congolaise, dans son évolution, est-ce qu'on peut appeler sa faible capacité de se donner une Organisation souple, conforme à sa nature d'un regroupement composé d'Associations et d'ONG diverses gardant leur personnalité juridique et une Organisation fondée sur une vision claire de ce qu'on veut être ainsi que de la mission à accomplir, tout en sachant l'adapter à l'évolution du contexte.

Le blocage du processus de démocratisation accéléra la déliquescence de l'Etat zaïrois ; les ONG alors devinrent des acteurs de plus en plus remarquables de la vie politique et économique du pays. La dictature agonisante de Mobutu multipliant les violations des droits humains, de nombreuses Organisations de défense des droits de la personne naquirent un peu partout (que plusieurs tentèrent de se fédérer au niveau national). Avec le retrait des coopérations bilatérales et multilatérales et la décomposition de l'appareil d'Etat, seuls furent maintenus les appuis aux ONG locales. Il s'en suivit que ces Organisations occupèrent un espace plus grand encore. Le Conseil National des ONG de Développement (CNONGD), avec ses composantes provinciales, les CRONGD, est alors devenu un pôle de rassemblement et de structuration de la Société Civile sur l'ensemble du territoire national. Le CNONGD a organisé des rencontres de grande envergure sur les enjeux importants, dont la relance du processus de démocratisation bloqué après la CNS.

Quelques semaines à peine après la prise du pouvoir par le Président L.D. Kabila, le CNONGD organisait un nouveau colloque national à Kinshasa sur le thème de la reconstruction et de la démocratisation en RDC. Des rencontres provinciales suivirent. Une structure nationale de concertation de la Société Civile était mise sur pied : le Comité de suivi de la Société Civile doté d'un Secrétariat Technique.

Le nouveau régime tenta de minimiser le rôle de la Société Civile, il déclencha la répression : des leaders furent emprisonnés pour des périodes variables, des Organisations infiltrées et on tenta d'instaurer des mesures tatillonnes de contrôle. Mais après quelques mois de replis stratégiques, la Société Civile congolaise reprit son combat pour la démocratisation, pour l'avènement d'un Etat de droit et la participation des citoyens à leur propre développement.

La période 1990-1998 marque l'entrée en scène de la Société Civile comme acteur significatif de la vie de la nation en RDC. Il convient ici de souligner que certaines compréhensions du concept de Société Civile en RDC et certaines pratiques sont liées au contexte propre à cette période.

Théoriquement, la Société Civile est constituée des forces sociales qui ne s'identifient ni à l'Etat, ni aux Partis politiques. Et qui dit forces sociales veut nécessairement dire Organisations, Structures, Associations qui ont une base sociale (membres, fidèles, adhérents, etc.) qui peut être mobilisée pour un objectif. La Société Civile peut avoir une influence dans la vie d'une nation dans la mesure où l'on perçoit la capacité de mobilisation de leurs membres par les Organisations qui composent cette Société Civile. Par exemple, la Société

Civile peut demander à des dirigeants de rendre des comptes de leur gestion, d'amender leurs politiques, de faire des réformes, etc. ; on peut croire que les dirigeants prendront en compte ces demandes dans la mesure où ils croiront qu'elles représentent le point de vue de larges couches de la population et que celles-ci sont suffisamment bien organisées pour se mobiliser pour faire valoir leur point de vue.

La Société Civile peut-être composée de groupes d'intérêts (syndicats de travailleurs, étudiants, Corporations ou Associations professionnelles, Associations de petits producteurs, de commerçants, de patrons, etc.), des Eglises, de groupes sociaux (les jeunes, les femmes, les handicapés, etc.), d'Associations à caractère économique (Associations locales de mamans, de paysans, union d'Associations, coopératives, fédérations de coopératives, etc.) et d'Associations à caractère culturel ou ethnique.

Au Congo, une autre catégorie d'Organisation a très tôt occupé une place prépondérante au sein de la Société Civile. Il s'agit des ONG, ONG de Développement et ONG des Droits Humains. On peut également associer la presse indépendante à cette catégorie ; on pourrait alors parler des intellectuels, animateurs de ces ONG, qui ne s'identifient ni à l'Etat, ni aux Partis politiques et qui s'associent aux forces sociales de la Société Civile. Cette catégorie d'Organisation est généralement créée par un ou quelques individus, elle peut comporter des membres. Mais dans la pratique le membership des ONG est plutôt réduit et relativement symbolique. Nous avons vu qu'historiquement au Congo, plusieurs ONG ont été créées pour suppléer aux carences de l'Etat, (défense des droits humains, appui au développement : agriculture, santé, micro-finance, développement organisationnel, etc.). La mission de ces ONG laïques créées dans les années 90, comme en fait celle des Ong confessionnelles plus anciennes (BDD, bureau des œuvres médicales) est de fournir des services à la population et d'être rétribuées pour ces services (par les populations – rarement, par des appuis extérieurs – le plus souvent).

La nature des ONG est donc différente de celle des Organisations de la Société Civile qui regroupent un membership plus large, les ONG sont des bureaux d'études, des bureaux d'experts qui peuvent rendre de grands services aux populations. Cependant, à proprement parler, les ONG n'ont pas de bases sociales, elles ont plutôt des "*clients*" ou des publics cibles, à qui elles offrent leurs services. Il apparaît alors opportun de réfléchir sur l'association des animateurs en provenance des ONG avec les groupes sociaux du pays au sein de cet ensemble qu'on appelle la Société Civile. Quelle est la place des uns et des autres ? Qui peut parler au nom de la base ? Qui a des comptes à rendre à qui ? Qui peut mobiliser les populations ? etc.

La nature, la composition, la mission, la structure et forcément les mécanismes de prise de décision au sein des ONG sont différents de ceux que l'on retrouve normalement au sein des Organisations de la Société Civile qui ont une base sociale.

Constat n° 2 :

De nombreux portes parole de la Société Civile viennent d'Organisations qui n'ont pas de liens organiques avec des groupes sociaux ; ils parlent cependant au nom de la base et de ses besoins.

Question :

Quelle est la place qui revient aux Organisations qui ont un membership (mouvement associatif) et aux ONG au sein de la Société Civile congolaise ?

2.3. LA SOCIÉTÉ CIVILE D'AOUT 1998 A SEPTEMBRE 2001

Et puis arriva la nouvelle guerre lancée par le Rwanda , l'Ouganda et le Burundi, sous la couverture d'une rébellion congolaise, guerre appuyée du moins tacitement par la plupart des pays occidentaux. Le plan prévu de prise de contrôle rapide de la capitale Kinshasa par les troupes rwandaises, ougandaises et les rebelles congolais fabriqués pour l'occasion ayant échoué, le pays se retrouva coupé en deux, en proie à une guerre d'occupation. Deux mois après le début de cette nouvelle guerre, en septembre-octobre 1998, dans un concert d'appels à l'enrôlement et de slogans belliqueux, la Société Civile du Congo se réunit et élaborait *“l'Agenda pour la paix”*. Ce document préconisait la voie des négociations pour régler les problèmes de fond du Congo, la voie politique plutôt que la voie des armes. Peu après la Société Civile lançait la Campagne Nationale pour une Paix Durable (CNPD).

La CNPD avait pour but, non seulement de contribuer à la fin du conflit mais aussi de relancer le processus de démocratisation interrompu par la guerre d'août 1998. La CNPD a mis en place un Conseil d'Orientation de 18 personnes représentant un large éventail des composantes de la Société Civile : ONG de développement, Ong des droits de la personne, Eglise catholique, Eglises protestantes, syndicats des enseignants, syndicats des fonctionnaires, Organisation de femmes, Organisations de jeunes, presse indépendante, Associations professionnelles, etc. La CNPD était placée sous la tutelle du Secrétariat Technique de la Société Civile et était gérée par le CNONGD. Le travail de lobby et de plaidoyer de ce regroupement des forces vives congolaises pour la paix trouva un écho dans les termes de l'Accord de Lusaka qui fut signé par les belligérants et leurs parrains en août 1999. Cet Accord pour un cessez-le-feu prévoyait la tenue d'un dialogue entre Congolais – le Dialogue Inter Congolais (DIC), comme mécanisme pour la recherche d'une solution politique au conflit. L'Accord de Lusaka établissait que le DIC devait aboutir à la mise en place d'un gouvernement de Transition qui serait lui-même chargé d'organiser des élections pour doter le pays d'un gouvernement légitime. L'Accord de Lusaka reprenait en fait l'essentiel des propositions de l'Agenda pour la paix de la Société Civile. Plus encore, l'Accord de Lusaka établissait que la Société Civile devait participer au DIC avec les mêmes droits que le gouvernement, les belligérants et les Partis politiques, ce qui marquait une reconnaissance du rôle de la Société Civile congolaise pour la sortie de la crise.

Par la suite, la CNPD fut le fer de lance de la mobilisation pour l'application de l'Accord de Lusaka par les belligérants. Un atelier national réunissant la Société Civile et les Eglises fut organisé pour faire pression sur les signataires, une enquête sur les conséquences de la guerre fut menée.

Cependant, suite principalement à ses divisions internes, la Société Civile va connaître, fin 1999 et au cours d'une bonne partie de l'année 2000, une période sans activités significatives. Ce sera seulement en novembre et décembre 2000 que son Secrétariat Technique amorcera le travail de sa restructuration. Il organise alors, avec l'accompagnement du PREFED deux ateliers : l'un du 21 au 22 novembre au Centre de Rééducation pour Handicapés Physiques et l'autre du 05 au 06 décembre au Centre d'Accueil Kimbanguiste, à Kinshasa. Le premier atelier a eu mission de définir avec clarté la vision de la Société Civile et de sa mission, de déterminer ses principes fondamentaux, ainsi que ses principaux axes d'intervention, et d'élaborer une structure souple de son fonctionnement au niveau national comme au niveau des Provinces. Le second atelier, composé de représentants de Province, se devait d'examiner et d'adopter ce qui avait été ainsi préparé.

Après l'assassinat du Président L.D. Kabila au début de 2001, son fils, le Président Joseph Kabila, soutenu par la Communauté Internationale, remit le dialogue inter congolais sur les rails. A partir de ce moment, les relations entre le gouvernement de Kinshasa et la Société Civile s'améliorèrent grandement, quelque-uns de ses leaders furent même invités à faire partie du nouveau gouvernement.

Il convient de souligner qu'en ces temps troublés de guerre et de partition de fait du pays, la Société Civile avec l'appui de partenaires extérieurs a pu maintenir une activité à caractère national. Plusieurs rencontres furent, en effet, organisées avec la participation de toutes les Provinces, y compris les Provinces occupées et ce malgré les détours et les tracasseries auxquels furent soumis les animateurs de la Société Civile. Son Comité de suivi est resté en contact avec toutes les coordinations provinciales. La CNPD a mené des actions sur l'ensemble du territoire national, des réseaux des droits de l'homme purent organiser des rencontres nationales, le CNONGD a tenu son Assemblée générale avec la participation de tous les CRONGD ; WOPPA, un réseau de femmes congolaises pour la paix, a réuni des délégations de femmes venues de toutes les Provinces.

Malgré cette vitalité en des temps difficiles, il faut aussi souligner que depuis le début des années 90, la Société Civile congolaise a été l'objet de diverses manipulations. Des Organisations ou des personnes ayant des affinités avec des Partis politiques, ou des individus à la remorque des pouvoirs en place ont revendiqué leur appartenance à la Société Civile et leur droit à diriger tel ou tel structure ou plate-forme. Il s'en est suivi des déchirements, des divisions, des prises de position incohérentes et plus globalement une perte de crédibilité et d'influence tant auprès de la population que des décideurs – (ce qui pouvait être l'effet recherché par ces individus venus des Partis politiques ou du pouvoir en place.)

Une autre dimension fondamentale pour l'analyse de la Société Civile congolaise est la prise en compte de l'environnement socio-économique dans lequel elle s'est développée. Le régime de Mobutu a mis en place un système de corruption dans toutes les sphères de la société, il a ruiné l'économie et réduit la presque totalité de la population à la survie. Survie qui repose sur la débrouillardise et souvent sur des transactions à la limite de la légalité. Par exemple, les employés de l'Etat non payés ont appris à monnayer leurs services pour survivre. Cet environnement a façonné les rapports sociaux et les mentalités et a forcément aussi atteint les Organisations de la Société Civile et ce même si les "*anti-valeurs*" sont à l'opposé du combat pour l'établissement d'un Etat de droit. A cet égard, il est significatif que les règles de fonctionnement qui prévalent au sein des Organisations de la Société Civile diffèrent considérablement de l'idéal démocratique prôné au niveau de l'Etat par ces mêmes Organisations de la Société Civile, par exemple : Présidents-fondateurs omnipotents, rareté d'Assemblées Générales, manque de stratégie de communication avec la base, absence de mécanismes de contrôle et d'imputabilité des responsables, faible niveau de responsabilisation des femmes, absence de consultation pour sollicitation des mandats et l'élaboration des prises de position, etc.

Constat n° 3 :

Les Organisations de la Société Civile, sauf exceptions, ne pratiquent pas les principes de transparence, d'alternance, de responsabilisation des femmes et de démocratie qu'elles appellent dans les Institutions de l'Etat et au gouvernement.

Question :

Comment faire pour que les composantes de la Société Civile congolaise adoptent et mettent en application des pratiques démocratiques dans leurs Associations, dans leurs Organisations et dans leurs réseaux?

2.4. LA SOCIÉTÉ CIVILE NATIONALE, DE SEPTEMBRE 2001 A JANVIER 2003

Cette période correspond aux démarches préparatoires, à la tenue et la conclusion du Dialogue Inter Congolais (DIC). Le DIC avait d'abord été mis de l'avant par la Société Civile comme moyen de trouver une solution à la guerre et aux conflits en RDC. L'invitation faite à la Société Civile de participer au DIC, au même niveau que les belligérants et les Partis politiques, avait constitué une victoire pour elle. Plusieurs pensaient que le DIC allait permettre à la Société Civile d'accroître son influence et de pousser plus loin ses objectifs de démocratisation du pays. Le DIC s'est avéré dans les faits un piège qui a détourné les leaders de la Société Civile congolaise de la lutte entreprise au début des années 90.

Une fois la participation de la Société Civile au DIC acquise, ses leaders ont commencé à se bousculer pour être choisis comme délégués. Les plates-formes sectorielles (ONGD, droits de la personne, femmes, églises, etc.) se sont disputées entre elles pour des quotas. Dans chacun des secteurs, les Organisations ont prétendu être plus représentatives les unes que les autres, les Provinces ont décrié l'impérialisme des Organisations de Kinshasa pendant que celles-ci revendiquaient leur droit à plus de sièges à cause de leur caractère national. La présence d'Organisations alimentaires et d'Organisations paravents au sein de la Société Civile a aggravé la situation.

Certaines structures nationales ont tenté de mettre de l'ordre dans cette cacophonie. Mais mal leur en prit : elles furent attaquées jusqu'à la liquidation. C'est ce qui arriva à la CNPD. Les composantes de la CNPD, qui avaient mis sur pied ce rassemblement pour faire face plus efficacement à la situation créée par la guerre, furent les mêmes qui la sabotèrent. Les plates-formes sectorielles et les Organisations individuelles prirent ombrage du succès, de la médiatisation et de la capacité de mobilisation des fonds de la CNPD. Au moment de la désignation des délégués au DIC, la présence d'une structure fédérative, crédible risquait d'entraver les ambitions des uns et des autres. Il valait donc mieux éliminer cette structure gênante. Ce qui fut fait vers la fin de 2001, début 2002. La CNPD a également connu des problèmes de gestion, liés aux structures et aux personnes. A cette période, le Secrétariat Technique de la Société Civile, tuteur de la CNPD, avait déjà été décapité par le passage de certains de ses leaders au gouvernement. Le CNONGD, de son côté, sortait amoindri d'une Assemblée Générale qui avait élu une nouvelle équipe dirigeante, qui n'avait pas encore eu le temps de maîtriser le dossier. Seuls les réseaux des femmes (WOPPA , CONAFED,..) sortirent de cette période à peu près indemnes. Il faut dire que la désignation de seulement 4 femmes sur les 60 représentants de la Société Civile avait soudé les rangs des femmes et les avaient amenées à présenter un front commun pour demander un nombre supplémentaire de délégués femmes.

A ces facteurs internes, il faut ajouter le fait que l'équipe du facilitateur Masire, responsable des procédures de désignation des délégués au DIC a bâclé son travail, du moins en ce qui concerne la Société Civile. Des assemblées de désignations, réunissant pêle-mêle des animateurs de la Société Civile, des fonctionnaires, des inconnus et même des agents des services de renseignement de tous bords, furent organisées dans la précipitation. Profitant des divisions internes, plusieurs personnes, sans appartenance à des composantes reconnues, se faufilèrent et furent nommées délégués de la Société Civile au DIC.

C'est donc un groupe hétéroclite et hétérogène qui se présenta au DIC au nom de la Société Civile ; à cet ensemble s'ajoutèrent des dizaines d'experts venus précipitamment en Afrique

du Sud pour conseiller la délégation de la Société Civile, pour faire du lobby dans les couloirs et aussi, pour promouvoir leur candidature à tel ou tel poste. L'afflux des experts en Afrique du Sud, la quasi disparition des structures nationales de la Société Civile, l'absence de cadre de concertation et de stratégie de communication avec la population accrurent le fossé entre les leaders de la Société Civile au DIC et la population en général.

Dans un premier temps, après les cafouillages du départ, la Société Civile réussit malgré tout à marquer les travaux de son empreinte. La plupart des 37 résolutions sur les questions de fond, adoptées par consensus à Sun City (Institutions, cadre réglementaire, politiques de développement, etc.), ont pu bénéficier du travail préparatoire de la Société Civile (les textes servant de base aux discussions étaient souvent le produit des dizaines d'ateliers réalisés depuis des années par des groupes sectoriels de la Société Civile avec le concours des partenaires étrangers). Cependant, l'influence de la Société Civile comme composante distincte disparut lorsqu'on commença à discuter du partage du pouvoir. La bousculade, à laquelle on avait assisté pour la désignation des délégués au DIC, reprit de plus belle, pour les postes au sein des Institutions de la Transition, cette fois. Les délégués de la Société Civile, comme les délégués des Partis politiques donnèrent alors libre cours à leurs ambitions personnelles. Ce n'était plus des représentants de groupes sociaux qui défendaient des idéaux ou des principes, mais des individus sans direction, sans mandat et sans imputabilité qui cherchaient des avantages personnels. Finalement les délégués de la Société Civile au DIC se désignèrent eux-mêmes comme représentants de la Société Civile dans les Institutions de la Transition.

Constat n° 4 :

Les délégués de la Société Civile au Dialogue Inter Congolais se sont eux-mêmes investis du rôle de défendre ce qui est "bon" pour la population, sans obtenir de mandats. Ils se sont désignés eux-mêmes comme représentants de la Société Civile dans les Institutions de la Transition.

Question :

Est-ce parce qu'ils ne font pas confiance à la base et/ou qu'ils ne font pas confiance aux Organisations qui sont sensées représenter la base ? Est-ce parce qu'il n'y a pas d'Organisations crédibles à la base ? Est-ce parce qu'il n'y a pas de structure (s) nationale (s) légitime (s), dépositaire (s) des principes démocratiques capables d'imposer des règles de représentativité, de fonctionnement, etc.

2.5. LA SOCIÉTÉ CIVILE NATIONALE, DE FEVRIER 2003 A JANVIER 2004

Fin 2002, début de 2003, des ateliers ont été tenus au Katanga et dans la Province Orientale pour réfléchir sur le rôle de la Société Civile dans la gestion de la Transition. Un atelier national s'est ensuite tenu à Kinshasa sur ce sujet à la fin de janvier 03. Cette démarche avait aussi pour but d'initier un processus visant la requalification et la restructuration de la Société Civile. Les organisateurs de l'atelier national, du Secrétariat Technique de la Société Civile, ont causé une certaine surprise en transformant l'atelier national en 1^{er} Congrès de la Société Civile/Forces Vives de la RDC – sans la préparation nécessaire à la tenue d'un « Congrès national ». Quoiqu'il en soit, plus de 250 personnes venues de toutes les Provinces y ont adopté des textes dégagant la vision de la Société Civile de la RDC, sa mission et ses axes prioritaires d'action. On a mis sur pied une structure nationale de coordination et défini son fonctionnement et on a élu une Coordination nationale et un Secrétariat Exécutif National.

Pour plusieurs observateurs, cette restructuration réalisée en vitesse, dans un environnement de lutte de leadership, au moment où plusieurs se bousculaient d'abord pour occuper des postes dans les Institutions de la Transition, fut une opération bâclée, une restructuration escamotée, détournée. Le rôle (ou l'absence de rôle) joué par cette nouvelle structure pendant le reste de l'année 2003 vint confirmer ces appréhensions.

La course aux postes dans les Institutions de la Transition ne s'est pas achevée par la mise en place du gouvernement, du parlement, du sénat et des présidences des Institutions citoyennes. Il y a encore beaucoup de postes à pourvoir aux niveaux provinciaux, territoriaux, dans les entreprises d'Etat, dans les ambassades, et dans les Institutions nationales de la Transition elles-mêmes. Il y a encore de nombreux "*leaders*" de la Société Civile qui continuent à travailler avant tout pour obtenir ces postes. Pendant ce temps, au niveau national on ne voit pas quelles Organisations, quels leaders se lancent dans la mobilisation des populations pour que la Transition puisse aboutir à la mise en place d'un véritable Etat de droit au Congo.

Au niveau national, en RDC, en janvier 2004, on peut dire qu'il y a un déficit de présence et d'influence de la Société Civile en ce qui concerne les enjeux fondamentaux du pays.

Pendant ce temps, la population congolaise survit dans des conditions inhumaines, les conditions de vie de l'immense majorité se sont dégradées de manière continue depuis des années, les infrastructures sont en ruine, l'Etat est réduit à un rôle de prédateur. La population congolaise est fatiguée de se battre pour sa survie dans un environnement d'arbitraire, de guerres et d'absence de règles. Tous savent que ni le développement, ni la production ne pourra reprendre, que des investissements ne pourront être faits, que des emplois ne pourront être créés, tant qu'un Etat de droit ne sera pas mis en place en RDC et que des règles ne seront établies et respectées.

Constat n° 5 :

Tous les leaders du Congo ont signé des accords pour qu'une Transition mène à la mise en place d'un Etat de droit. C'est une chance historique pour que la population congolaise puisse sortir de la crise. La Transition politique d'une durée de 2 à 3 ans a commencé depuis plus de 6 mois. Pendant tout ce temps, la Société Civile est restée silencieuse, comme si elle avait déjà atteint son but ultime.

Questions :

Est-ce que la Société Civile peut – et veut s'engager à la mobilisation des Congolais et des Congolaises pour qu'en tant que citoyens et citoyennes de ce pays, ils fassent pression sur les dirigeants afin que ceux-ci respectent les accords qu'ils ont signés ?

CHAPITRE 3 : ANALYSE DE L'EXPERIENCE DE LA CNPD

3.1. CONTEXTE DE LA CREATION DE LA CNPD

En 1998, peu après le déclenchement de la guerre au mois d'août, les Organisations de la Société Civile ont senti le besoin d'unir leurs efforts pour faire entendre leurs voix, pour pouvoir proposer leurs pistes de solution à la crise. Les Organisations de la Société Civile ont d'abord élaboré *L'AGENDA POUR LA PAIX*, puis elles ont mis sur pied la *CAMPAGNE NATIONALE POUR UNE PAIX DURABLE (CNPD)*, une structure chargée de mettre en œuvre les actions communes adoptées par consensus. La CNPD avait été créée pour, d'une part, convaincre la population congolaise de s'engager résolument dans le processus de cessation des hostilités et d'instauration d'une paix durable et, d'autre part, pour dénoncer l'agression et pousser la Communauté Internationale à agir. **En bref, la CNPD était la résultante d'un consensus entre les Organisations de la Société Civile regroupées autour de l'Agenda pour la Paix élaboré par celles-ci (du 5 au 7 novembre 1998) dans le cadre de leur contribution à la recherche de la paix. Son fonctionnement devait se faire d'une façon concertée entre les différentes composantes de la Société Civile, car la CNPD était, au départ, comprise comme un projet ponctuel et commun, avec une mission bien précise.**

La Campagne Nationale pour la Paix Durable en RDC a pris naissance à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo comme un projet d'envergure nationale. L'initiative de création de la CNPD revient au Conseil National des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CNONGD) qui agissait à titre de fiduciaire du projet. Selon les textes, la CNPD était un projet du Comité de Suivi de la Société Civile, dotée d'un Conseil d'Orientation propre (où étaient représentés les Églises, les syndicats, les ONGD, les ONGDH, les Associations de femmes, les Associations de jeunes, les sociétés savantes, les ONG éducatives, culturelles, les ordres et corporations professionnels, les Associations des médias, les ONG à caractère économique, etc.).

3.2. LES REALISATIONS DE LA CNPD

3.2.1. Les actions dirigées vers la Communauté Internationale

En direction de la Communauté Internationale, la Société Civile, à travers la CNPD, a mené des actions de lobbying en vue de faire comprendre les vrais enjeux de la guerre en R.D.C. Il était aussi question de rechercher un appui financier et technique nécessaire pour faire aboutir le programme arrêté pour la paix durable. Ainsi, à titre illustratif, il sied de mentionner les actions suivantes :

- 1) La transmission de l'Agenda pour la paix aux instances internationales intéressées telles que l'ONU, l'OUA, l'Union Européenne, la SADEC (Communauté de Développement des Etats d'Afrique Australe).
- 2) La réalisation des missions de lobbying dans de nombreux pays d'Afrique (Afrique du Sud, Zimbabwe, Namibie, Angola, Sénégal, Côte d'Ivoire, Kenya, ...), d'Europe (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas) et d'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada). Avant ces missions, les préoccupations, les aspirations et les autres attentes de la RDC et des populations congolaises étaient communiquées tant bien que mal par des étrangers

sympathisants. Avec ces missions, la Communauté Internationale a entendu les Congolais eux-mêmes s'exprimer de vive voix sur le sort de leur pays.

3.2.2. Les actions en direction des Populations Congolaises

Face aux populations congolaises, les actions de la CNPD visaient à allumer et à maintenir la flamme de l'unité nationale malgré la balkanisation recherchée du pays sous l'emprise des forces politico-militaires antagonistes. Il s'agissait, entre autres, de réunir les délégués de la Société Civile issus de différentes parties du pays, de mener des enquêtes et de diffuser des informations à travers l'ensemble du Territoire national. Ainsi, on peut sérier ces actions comme suit :

- a) L'Organisation des ateliers et séminaires tels que :
 - les ateliers de restitution des missions de lobbying et de planification des actions ultérieures (à Kinshasa au Centre Bondeko / Limete, le 26 et le 27 février 1999 et en Provinces) ;
 - l'atelier conjoint de la Société Civile et des Églises pour la mise en application de l'accord de Lusaka (Centre Nganda de Kinshasa/Kintambo, octobre 1999) ;
 - le séminaire d'évaluation des actions de la CNPD (Centre Thésianum de Kinshasa/Kintambo, décembre 2000).
- b) L'Organisation des actions de mobilisation comme :
 - la marche du 02 août 1999, pour rappeler l'anniversaire douloureux du déclenchement de la guerre, marche agrémentée par des banderoles, des pancartes, des fanfares populaires, des danses folkloriques ;
 - l'enquête nationale sur les conséquences de la guerre et les voies de sorties ;
 - la semaine pour la paix durable ;
 - les cultes religieux, etc.
- c) Les actions médiatiques : la publication et la diffusion de l'enquête sur les conséquences de la guerre ; les prises de positions publiées dans la presse radiodiffusée et télévisée ; une large diffusion des résultats des travaux réalisés ; envoi régulier aux coordinations provinciales de la Société Civile des journaux publiés à Kinshasa, etc.

3.3. LES IMPACTS DES ACTIONS DE LA CNPD

A des degrés divers, les actions de la Société Civile, à travers la CNPD, ont eu des impacts sur le cours des événements, nous pouvons mentionner les faits suivants :

- a) Le changement de perception sur la guerre en RDC : les actions précitées ont contribué, ne fut-ce que partiellement, à mener la Communauté Internationale à reconnaître l'agression dont la RDC était victime et à œuvrer pour la normalisation de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du Territoire National ;
- b) La prise de conscience sur l'identité nationale : la CNPD a favorisé l'unité d'action des animateurs de la Société Civile de la R.D.C, avec comme retombées la connaissance mutuelle et la cohésion des divers acteurs ;
- c) La visibilité de la Société Civile et de ses leaders a été renforcée ;

- d) Le Gouvernement a changé d'attitude dans ses rapports avec les groupes sociaux organisés (la Consultation Nationale) et avec la Société Civile, il y a reconnu des compétences et un savoir-faire, et certains de ses animateurs ont été récupérés par des nominations à des postes ministériels.
- e) Le Gouvernement a évolué dans son intransigeance de gagner la guerre par les armes et a accepté de négocier avec les autres belligérants.

3.4. L' EVALUATION DE LA CNPD

Un diagnostique de la CNPD avait été réalisé en 2000 ; dont nous reprenons ci-dessous quelques éléments :

3.4.1. Au point de vue positif :

- Les actions menées sous la houlette et la bannière de la CNPD ont permis tant soit peu la préservation de l'Unité Nationale et le sentiment d'appartenance à un même peuple ;
- La CNPD a connu une ascension fulgurante à telle enseigne qu'elle avait commencé à jouer le rôle de lieu fédérateur et de foyer de rayonnement de la Société Civile dans sa diversité et pluralité ;
- Par son objet, la recherche de l'instauration de la paix durable, la CNPD a attiré rapidement plusieurs bailleurs des fonds et a incarné aisément une des aspirations profondes des populations congolaises ;
- Les acteurs de la Société Civile, ont organisé des marches pour la paix dans plusieurs villes de la R.D.C. ;
- La CNPD a pu contribuer à influencer la Communauté Internationale pour qu'elle reconnaisse l'agression de la RDC, pour qu'elle s'engage plus activement à faire respecter le droit international et qu'elle intervienne pour la recherche de solutions à la crise.

3.4.2. Au point de vue négatif :

- La CNPD n'a pas su mobiliser suffisamment la masse populaire à la cause de la paix. La CNPD s'est contentée d'actions réunissant des leaders entre eux, notamment en vue de tirer profit des ressources financières disponibles et de se positionner pour le pouvoir politique.
- La création de la CNPD comme projet de la Société Civile n'a pas bénéficié d'une préparation sérieuse, la pratique a précédé les textes organisateurs. Lorsque ceux-ci ont été élaborés et votés, la structure était déjà en plein régime. Les garde-fous introduits tardivement par le règlement intérieur, les organes hiérarchiques (Conseil d'Orientation, Comité de Suivi, Conseil d'Administration du CNONGD, ...) n'ont eu qu'un impact mineur sur cette météorite qui s'était déjà donnée sa ligne de conduite.
- La CNPD a utilisé des approches de gestion et de réalisation des activités qui n'accordaient pas suffisamment de responsabilité aux Organisations de la Société Civile; celles-ci se sont senties instrumentalisées par la coordination de la CNPD.
- La centralisation à Kinshasa des décisions au détriment d'une participation des Provinces à la conception des stratégies et des activités. Les Provinces étaient vues comme des lieux d'exécution du plan décidé dans la capitale.

- La confusion au sujet des limites opérationnelles et de compétences de la CNPD par rapport aux plates-formes et aux Organisations de la Société Civile a engendré des conflits qui ont fragilisé et laminé progressivement les actions des uns et des autres. Pour les uns, la CNPD était sensée chercher les moyens à mettre à la disposition des Organisations chargées de mener les actions sur terrain ; pour les autres la CNPD devrait rassembler le plus d'Organisations de la Société Civile pour réaliser ses actions en synergie.
- Les insuffisances dans la gestion : non respect des décisions prises par les organes compétents, le manque de transparence dans la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, la désignation et l'affectation sentimentales des mandataires, la gestion non transparente des relations entre le CNONGD et la CNPD, etc.
- Le sabotage des actions de la CNPD par d'autres animateurs de la Société Civile qui estimaient que celle-ci leur faisait ombrage pour une meilleure visibilité et pour l'accès aux financements extérieurs.

Finalement les éléments négatifs l'emportèrent sur les positifs , et la CNPD disparut en 2001.

3.5. LES LEÇONS A TIRER DE L'EXPERIENCE DE LA CNPD

- La mise en commun des efforts des Organisations de la Société Civile sur la question de la paix a permis d'accroître l'espace occupé par la Société Civile, son audience, son influence et son impact.
- Le manque de clarté entre les responsabilités des structures de tutelle, soit le CNONGD et le Secrétariat Technique ont créé des zones d'ombre qui ont été néfastes sur les plans administratifs et même politiques.
- La CNPD a aussi été emportée par des problèmes intrinsèques à la Société Civile, notamment :
 - le fréquent manque de consensus au sein de la Société Civile sur les objectifs et, surtout, sur les moyens pour les atteindre,
 - la recherche de la visibilité individuelle pour des buts inavoués : des animateurs, en apparence engagés pour la cause de la population, mais qui défendent leurs intérêts personnels, ou même les intérêts de ceux qui exploitent celle-ci,
 - l'absence d'une gestion saine, transparente et collégiale des programmes communs.

La CNPD a pris naissance au moment où la structure nationale de la Société Civile, le Comité de Suivi de la Société Civile n'avait pas parachevé son processus de structuration et de renforcement des capacités. Cette structure nationale faisait aussi l'objet d'attaques de la part de personnes qui revendiquaient une représentativité comme porte-parole de la Société Civile. Le fait que la CNPD ait rapidement mobilisé plus de moyens financiers que le Comité de Suivi de la Société Civile, il s'ensuivit que des individus se sont désintéressés de la structure nationale en faveur de la CNPD. En fin de compte, la CNPD s'est affichée comme étant la Société Civile elle-même, ce qui n'a pas manqué de frustrer bien des gens au sein du mouvement associatif.

En tenant compte de tous ces constats et en **guise de conclusion** à cette étude, une question à l'endroit de tous les acteurs de la Société Civile s'impose : « **tirant des leçons de l'expérience vécue de la CNPD, comment la Société Civile congolaise peut-elle**

s'organiser pour mieux définir ses priorités pendant la Transition politique et quels mécanismes va-t-elle mettre en place pour les réaliser avec efficacité tout en évitant les erreurs du passé ? » Les différentes réponses à cette question vont aider dans la poursuite de la réflexion sur la dynamisation de la Société Civile afin qu'elle puisse jouer efficacement son véritable rôle au cours de cette Transition politique.

CHAPITRE 4 : QUELLE RE-ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE POUR PLUS D'IMPACT PENDANT LA TRANSITION POLITIQUE ? DIAGNOSTIC DES PROBLEMES STRUCTURELS ET RECOMMANDATIONS.

Nous avons abordé divers aspects de la Société Civile du Congo dans le but de trouver les voies et moyens qui permettraient à cette Société Civile de jouer un rôle significatif face aux enjeux fondamentaux pour l'avenir de la population congolaise pendant la période actuelle de Transition vers la démocratie et une paix véritable. L'objectif de ce chapitre est maintenant de réfléchir sur les problèmes structurels de la Société Civile. Pour y arriver, nous sommes partis des réflexions antérieures réalisées au niveau de la Société Civile et avons interrogé certains de ses animateurs, ce qui nous a permis de synthétiser leurs différentes attentes. L'étude commence donc par des rappels des études et réflexions antérieures sur la Société Civile, nous poursuivons ensuite par l'analyse des problèmes et avançons finalement des propositions pour une coordination des actions de la Société Civile au cours de la Transition politique.

4.1. LA SOCIETE CIVILE DE LA RDC : CE QU'ELLE EST, SELON UNE ETUDE REALISEE EN 2000

En août 2000, le PREFED avec l'appui de l'organisme canadien "*Développement et Paix*", avait initié une étude sur la perception de la Société Civile congolaise par ses principaux acteurs à Kinshasa. Celle-ci avait pour but principal de dégager des éléments nécessaires à l'élaboration de la charte provisoire de la Société Civile de la RDC.

Cette étude avait abouti aux constats suivants ⁽¹⁾ :

4.1.1. En ce qui concerne la vision de la Société Civile

La Société Civile de la RDC souffre d'un manque de vision commune, clairement définie, de ce qu'elle se donne comme mission de réaliser, une vision qui soit mobilisatrice à la fois pour ses membres et la grande majorité des couches sociales congolaises.

Au-delà des facteurs socio-politiques, socio-économiques et socio-culturels du contexte général du pays, on estime que ce manque de vision est le principal facteur qui explique que la Société Civile se trouve toujours en position de réaction à des enjeux définis par les autres plutôt qu'en position d'imposer son agenda aux autres intervenants.

4.1.2. En ce qui concerne les animateurs de la Société Civile et la gestion des Associations

- Créer une association citoyenne ou y entrer constitue pour beaucoup de personnes un boulot quelconque. C'est même un boulot plus intéressant que celui qu'on peut trouver ailleurs dans le pays, puisqu'il peut offrir un salaire en devises étrangères fortes, la possibilité de voyager à l'étranger avec des avantages que cela rapporte ainsi que de disposer d'une voiture, d'un appareil cellulaire, d'un matériel de bureau dernier cri.
- Les animateurs représentent un groupe relativement important, qui se laissent guider par l'idéologie de l'argent qu'il faut avoir par tous les moyens, y compris par la courtisanerie,

¹ PREFED : Quel futur pour la Société Civile congolaise telle qu'elle se présente aujourd'hui ? Inédit, août 2000.

par la corruption. Ils deviennent une simple catégorie socio-professionnelle. Certains partenaires extérieurs favorisent cet état d'esprit on ne sait pour quel intérêt ! C'est principalement à cause de cette catégorie d'acteurs que la Société Civile congolaise est traitée d'une "bande de gens au service de l'extérieur qui les finance".

- Sont moins visibles, par contre, les animateurs de la Société Civile qui agissent par un idéal de service, qui sincèrement se préoccupent de la situation dramatique des plus démunis, qui consacrent leurs énergies et utilisent tous les moyens, mobilisés localement et auprès des partenaires extérieurs, en vue d'atténuer tant soit peu les effets délétères de cette situation, de préférence à travers les activités de leurs propres Organisations plutôt que d'aller se frotter avec les autres dans le cadre général de la Société Civile, quand bien même ils savent que l'union fait la force !
- Ne pouvant pas dépasser leurs préoccupations particulières et se mettre au service de l'intérêt général, il y a des animateurs de la Société Civile qui, en son sein, cherchent ouvertement ou sournoisement à détruire les autres, surtout ceux qui, grâce à leurs compétences et leur expérience, s'affirment efficaces pour permettre à l'ensemble de progresser vers des objectifs correspondant aux besoins réels de la population à la base.
- La Société Civile congolaise est peu soucieuse de vivre la démocratie. Beaucoup d'Associations, constituant ses composantes ne se soucient nullement des exigences de la démocratie. Elles sont gérées par des responsables non élus, qui sont souvent des pères fondateurs, qui agissent seuls sans assemblées générales (souvent celles-ci n'existent que sur papier) ou tout autre organe de contrôle de nature à garantir une gestion saine et rigoureuse. Pour être à la mode, on tempête, on fulmine à longueur des journées contre les hommes au pouvoir, qui sont contre l'instauration d'une démocratie réelle et vivante dans le pays. Mais, de son côté, on oublie que cette dernière ne se réalise pas en la clamant ou à coup de slogans. Elle se vit parce qu'elle est un esprit, une attitude recherchant constamment la participation active, lucide et responsable de tous à la gestion de la chose publique : elle est une vie. C'est ainsi que, quand de pareils membres de la Société Civile vont au Gouvernement, ils ne font pas la différence avec les autres. Ils font parfois pire que les autres faute d'idéal de service et d'esprit véritablement démocratique !

4.1.3. En ce qui concerne les actions de la Société Civile

- Dans l'analyse des situations, on s'attache beaucoup plus aux effets qu'aux causes profondes des maux dont souffrent les populations encadrées. On lit très peu les études sérieuses faites sur la situation du pays. Raison avancée : l'on n'en a pas le temps à cause du "travail abondant qu'on a à abattre". Par contre, l'on passe beaucoup de temps dans des réunions, des séminaires, des ateliers à grande visibilité, mais qui, souvent, aboutissent presque toujours aux mêmes conclusions parce qu'on n'a pas la force de creuser des réalités à fond. De là, on véhicule très peu d'idées novatrices, susceptibles de permettre à la Société Civile de contribuer efficacement à faire sortir le pays de la situation où il se trouve.
- Dans cette voie de facilité, les uns travaillent sans programmes d'activités dignes de ce nom, à plus forte raison, sans plan d'action. Ils agissent sans stratégie arrêtée à moyen et long termes. Conséquences : ils réagissent selon les événements, ils ne les anticipent donc pas, ils se laissent mener par eux. Les autres se donnent des programmes d'activités, mais qui ne sont pas fondés, comme cela est dit plus haut, sur une analyse fouillée et objective

des besoins réels, des vraies attentes des populations congolaises. Il s'ensuit que ces programmes sont sans emprises sur les populations et que celles-ci restent indifférentes aux « initiatives » de la Société Civile.

4.2. LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LA RDC : CE QU'ELLE DEVRAIT ÊTRE, SELON UNE ÉTUDE RÉALISÉE EN 2000

Au cours de l'étude précitée, les principaux acteurs de la Société Civile ont décrit et caractérisé une Société Civile de rêve vers laquelle il s'engage à cheminer. Ils ont voulu militer pour l'avènement d'une Société Civile :

- a) Qui travaille sur la base d'une vision commune plurielle (la Société Civile étant d'essence plurielle et pluraliste) clairement définie de la mission qu'elle entend accomplir, dans le contexte où le pays se trouve, pour le bien-être du peuple congolais. Une vision qui est acceptée par ses composantes avec conviction et détermination, et qui se traduit par des objectifs globaux également clairement définis, exerçant un attrait mobilisateur aussi bien sur ses membres que sur la grande majorité des Congolaises et des Congolais, et sur la base desquels elle se donne un plan d'action commun à exécuter dans le respect de l'autonomie des uns et des autres.
- b) Qui agit sur la base d'une connaissance aussi parfaite que possible des réalités du pays avec leurs causes profondes, et plus particulièrement des besoins réels et des aspirations profondes de la grande majorité des couches sociales de la population congolaise, qui fait connaître et défend efficacement ces besoins et aspirations, qui propose des voies et moyens appropriés pour leur satisfaction et lutte avec détermination pour la promotion et la mise en œuvre de ces voies et moyens. Donc une Société Civile avant tout de proposition, qui analyse avec tout le sérieux voulu les problèmes du pays, qui en propose des solutions adéquates solidement élaborées, qui combat pour que ces solutions soient mises en œuvre, qui influence ainsi les décisions du pouvoir en place dans le sens du bien-être de tous.
- c) Qui est visionnaire, qui anticipe les événements plutôt que de les subir. Pour ce faire, elle se dote d'un laboratoire aussi bien au niveau national qu'au niveau provincial faisant des analyses de conjoncture et de prospective, et élaborant des alternatives diverses à la lumière du contexte saisi dans son évolution.
- d) Qui refuse de se laisser inféoder aux Partis politiques ou de porter la couleur de quel que Parti politique que ce soit. Ce qui n'empêche pas :
 - Qu'elle collabore de façon ponctuelle et contractuelle avec des Partis politiques menant telle ou telle action manifestement en faveur de la population ou du développement du pays en général ;
 - Qu'elle s'engage politiquement non dans le sens de conquérir, exercer et conserver le pouvoir - ce qui est la mission des Partis politiques - mais de participer à la gestion de la chose publique, en proposant, comme cela a été dit plus haut, des solutions adéquates à des situations problématiques, en cherchant à influencer des décisions dans le sens du bien commun bien défini, en constituant un contrepoids au pouvoir pour éviter des abus, en combattant pour le respect des droits de l'homme, pour l'instauration et le maintien dans le pays d'un Etat de droit ...

- Cependant, dans ce cas et dans le contexte actuel, il faut réellement s'interdire de toute ambition politique afin que la Société Civile reconquière et renforce la crédibilité qu'elle a eue à la C.N.S. et qu'elle a tout justement perdue en se laissant inféoder aux partis ou aux hommes politiques ayant perdu toute crédibilité auprès des couches populaires.
- e) Qui se veut démocratique en vivant la démocratie à travers le respect strict des mécanismes, des textes et des pratiques démocratiques qu'on s'impose, qui s'efforce d'aider toutes les couches de la population du pays à connaître leurs droits et devoirs, à savoir défendre leurs droits, à résister contre tout régime qui utilise l'appareil de l'Etat pour réprimer leurs revendications, à devenir farouchement attachées à la liberté afin que la démocratie s'instaure définitivement dans le pays, tout en l'adaptant à ses réalités sociologiques et historiques porteuses de progrès, et que plus jamais il n'y ait plus de dictature d'où qu'elle vienne !
- f) Qui gère avec soin les ressources humaines, matérielles et financières mobilisées localement ainsi que les ressources matérielles et financières reçues des partenaires extérieurs dans le cadre de la solidarité humaine.
- g) Qui négocie avec ces derniers dans l'esprit d'un authentique partenariat fondé sur la dignité humaine et le sens de la réciprocité.
- h) Dont la plupart des membres se laissent guider par un idéal de service pour une cause commune tel que le bien-être de tous, et non pas par l'idéologie de l'argent (nous avons tous besoin d'argent mais comme moyen pour notre bien-être et non comme une fin en soi) ni par un positionnement politique.
- i) Qui se dote d'une structure organisationnelle appropriée et qui exige que chacun de ses membres soit une Organisation militante, engagée, assumant ses responsabilités, au niveau où elle milite, par rapport à la stratégie globale d'action adoptée par tous en vue des objectifs communs qu'on s'est assignés, et la défendant avec conviction et ténacité, tout en se montrant capable de l'adapter aux réalités locales.

Les acteurs de la Société Civile ont déployé des efforts pour que le souhaitable devienne faisable, pour structurer le mouvement et se doter de quelques textes réglementaires. Parmi ces tentatives de structuration et d'élaboration des textes, nous pouvons retenir :

- le code de conduite des ONGD
- le code de bonne conduite et d'éthique de la Société Civile
- la charte provisoire de la Société Civile
- le 1^{er} Congrès National de la Société Civile, etc., ...

Donc, une volonté manifeste d'organiser la Société Civile existe auprès de certaines Associations membres, mais pour y parvenir, il faut du temps et des stratégies appropriées.

LA MISSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONGOLAISE
selon la charte provisoire de la Société Civile de la RDC, 2000, p 5 et 6

La Mission de la Société Civile congolaise est :

- 1) D'être un lieu de l'expression de la conscience nationale, qui s'exprime à travers des valeurs communes qui doivent être défendues comme la paix, l'intégrité territoriale, la démocratie, avec toutes ses valeurs spécifiques telles que la liberté, la tolérance, le respect du principe de l'alternance, le respect de la constitution et des lois du pays, la solidarité agissante qui se traduit par le fait que tous se sentent liés les uns aux autres, concernés par ce qui arrive aux autres, par exemple, en cas d'épidémie, de catastrophe naturelle, la complémentarité, etc.
- 2) De rechercher l'épanouissement intégral de la population congolaise ou son bien-être ; celui-ci se traduit par la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme par rapport à la santé, au logement, à la sécurité alimentaire, à l'emploi, à l'éducation, aux loisirs.
- 3) De se préoccuper du vécu quotidien et des aspirations profondes de la population du pays et à influencer les décideurs, politiques notamment, à en tenir sérieusement compte et à être au service de l'intérêt commun.
- 4) D'aider la population à s'organiser pour vivre réellement en auto-promotion ou pour une prise en charge réelle de son destin, et d'autre part, à aider la population à participer activement et efficacement à la vie politique du pays, c'est-à-dire à la gestion de la chose publique en exigeant que les gouvernants fassent de la bonne gouvernance, assurent effectivement la sécurité des personnes et des biens, créent des conditions des plus favorables qui permettent à chaque citoyen de se procurer par ses propres efforts, tout ce dont il a besoin pour vivre dignement.
- 5) D'être une force de progrès qui travaille, en conséquence, pour l'édification d'une Société où l'on se débarrasse de tout ce qui ne va pas entre autres : les lois dépassées ou iniques, les mentalités rétrogrades, les structures du pouvoir empêchant la grande majorité des Congolais et des Congolaises de participer réellement au processus de prise de décision affectant l'avenir du pays.
- 6) D'être, enfin, une Société Civile de propositions : celle qui fait une critique sérieuse des insuffisances du système de développement actuel, en vue de faire de propositions alternatives et opérationnelles, susceptibles d'apporter des réponses adéquates aux problèmes du pays ; dans cette perspective, elle entend être une Société Civile visionnaire, celle qui anticipe les événements plutôt que de les subir.

4.3. LA PERSISTANCE DES PROBLÈMES STRUCTURELS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LA RDC

Les extraits tirés de l'étude réalisée en 2000, montrent qu'il y avait un écart évident entre la réalité sur terrain et l'idéal de la Société Civile de la R.D.C.

Depuis lors, pouvons-nous dire qu'il y a eu beaucoup de changements au niveau de l'Organisation, de la structuration et du fonctionnement de la Société Civile ? Certes, il y a eu des changements, liés à des effets contextuels et ponctuels, mais en général, la Société Civile connaît toujours les mêmes problèmes structurels, tant au niveau des Associations qu'au niveau des différents réseaux.

Nous croyons même que les problèmes structurels de la Société Civile de la RDC se sont accrus et compliqués avec l'évolution rapide du contexte socio-politique du pays, en rapport avec la participation de la Société Civile aux négociations politiques inter-congolaises et

l'entrée de certains de ses animateurs dans les Institutions politiques de la Transition (Gouvernement, Parlement, Sénat, Institutions d'appui à la démocratie).

Les problèmes antérieurs structurels et fonctionnels demeurent, car ils n'ont jamais été traités en profondeur ; ils ont été occultés par des réflexions qui n'ont pas attaqué la racine du mal. De nouveaux problèmes ont surgi :

4.3.1. Le clivage entre les animateurs de la Société Civile des Provinces et de Kinshasa.

Pour plusieurs raisons, les animateurs de la Société Civile des Provinces ne tolèrent plus l'hégémonie de leurs collègues de Kinshasa ; et ne sont pas disposés à se soumettre à toute structure mise en place par des Kinois qui prétendent représenter tout le pays par leur seul fait d'habiter à Kinshasa, la capitale, quelle que soit l'envergure, souvent très réduite, des Associations qu'ils représentent.

Nos collègues de Provinces, qui semblent être mieux organisés chez eux, ce qui n'est pas une évidence pour toutes les Provinces, forment un cartel de plus en plus fort en opposition aux différents animateurs de la Société Civile de Kinshasa. Ceci s'est vérifié au cours des négociations politiques inter-congolaises, lors du partage des postes politiques à l'issue de ce Dialogue et, même, au cours de différents ateliers et colloques où cette division de la Société Civile est de plus en plus marquée par des antagonismes entre les Kinois et les autres dans les prises de position.

4.3.2. Le positionnement politique et la lutte pour accéder au pouvoir des leaders des composantes de la Société Civile

Beaucoup d'animateurs de la Société Civile ont des ambitions politiques, parfois démesurées, qu'ils comptent assouvir ou atteindre à travers celle-ci.

Ainsi, ces animateurs recherchent une grande visibilité et une représentativité pour se faire remarquer et récupérer par les décideurs politiques. Donc, si on n'est pas le responsable le plus visible d'une structure, on ne peut y adhérer et on préfère créer sa propre structure même avec des Associations membres fictives, pourvu qu'on soit le Président, avec possibilité de faire beaucoup de déclarations à la radio, à la télévision et dans la presse écrite, au nom de la Société Civile. Et rapidement, cette structure, peu importe son envergure, car certaines ne dépassent pas les limites d'une Commune, s'affuble du qualificatif de national. C'est comme ça que naissent les différentes sensibilités de la Société Civile à Kinshasa, et non dans les Provinces. Ce qui révolte davantage les animateurs de la Société Civile dans les Provinces, car cet effritement de la Société Civile, avec le but avoué de faire valoir son point de vue des faits, est porteur d'un seul but, évidemment inavoué : celui d'être pris en compte dans le partage du pouvoir politique.

4.3.3 La mise en place des structures peu viables et peu inclusives

La Société Civile a tenté plusieurs fois de se structurer, mais à toutes ces occasions on a trouvé des personnes qui se sentaient non incluses et qui, pour des raisons citées plus haut, créaient d'autres structures. C'est dans ce cadre que les grandes structures de la Société Civile mises en place (Comité de suivi, COCSOC, Congrès, ...) n'ont pas pu jouer le rôle attendu d'elles.

Il a été constaté que la mise en place de ces structures se fait dans la précipitation, souvent pour faire face à un événement ou un problème ponctuel. Ce qui ne donne pas le temps pour impliquer suffisamment d'animateurs et pour réfléchir en profondeur sur le genre, la mission et le rôle de la structure à mettre en place. Les initiateurs de telles rencontres, au lieu d'associer les composantes et les grandes Associations représentatives pour la base, invitent des individus à travers la république qui, souvent n'ont aucun mandat de la Société Civile de leur milieu. Il est donc normal que des structures mises en place dans de telles conditions ne peuvent pas fonctionner, sans opposition, au nom de toute la Société Civile

4.3.4. Une Société Civile tombée en léthargie depuis la mise en place des Institutions de la Transition politique

Des voies de plus en plus nombreuses et fusant de toutes parts, y compris des membres de la composante Société Civile, ne se gênent plus à dire ou à conclure que toute l'effervescence des animateurs de la Société Civile au cours de ces dernières années n'était liée qu'aux seuls enjeux des négociations politiques, notamment en ce qui concerne le partage du pouvoir politique.

En effet, depuis que les animateurs de la Société Civile qui ont su se positionner politiquement, sont dans les Institutions politiques, un silence évident se manifeste au sein de cette composante ; comme si celle-ci a atteint son objectif ultime.

Tout en reconnaissant quelques actions ponctuelles et localisées de certaines Associations, pouvons-nous justifier ce silence en prétextant que les meilleurs animateurs de la Société Civile sont partis ou que les aspirations de la population sont efficacement prises en compte par le système socio-politique actuel ? Il est évident que la réponse est négative, car la Société Civile congolaise a toujours agit sur des événements ponctuels et n'a pas réussi à mettre en place une ou des structures faisant l'unanimité et agissant d'une façon continue.

4.4. QUELLE RE-ORGANISATION POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE CONGOLAISE POUR PLUS D'IMPACT AU COURS DE LA TRANSITION POLITIQUE ?

Les différentes plate-formes de la Société Civile congolaise (Secrétariat Technique, Comité de suivi, COC SOC, Forces vives, 1^{er} Congrès de la Société Civile) et même, la Charte provisoire de la Société Civile, ont déployé déjà beaucoup d'énergie, de moyens et de temps pour réfléchir sur la configuration d'une structure fédératrice de la Société Civile.

Si la structuration de la Société Civile est effective dans certaines Provinces, qui ont su faire l'unanimité entre les acteurs sur le choix des animateurs et la mission de la Société Civile, il n'en est pas de même au niveau national, où la contestation est le maître mot.

Pour développer une pensée cohérente sur la re-Organisation de la Société Civile au cours de cette Transition politique, il faudra que les animateurs de celle-ci se posent certaines questions, et c'est la réponse à celles-ci qui les aidera à déterminer le genre de structure capable de produire un impact positif évident sur la population pendant cette Transition politique. On peut donc s'interroger sur les éléments suivants :

- Qu'est-ce que la Société Civile attend en priorité de la Transition politique ?
- En fonction de cette attente ou ces attentes, quelle mission la Société Civile se donne au cours de la Transition politique ?

- En tenant compte de cette mission, quel rôle que la Société Civile demande aux différentes Associations et plate-formes de jouer au cours de cette Transition politique ?
- Comment tout ceci va se faire ? Quel est le point focal autour duquel les différentes Associations et plate-formes de la Société Civile vont se rencontrer au-delà de leurs objectifs et activités spécifiques ? Comment va se faire le relais ou la coordination avec ce point focal ?

Formuler des réponses claires à ces questions, et à d'autres du même genre, sans passion et sans but inavoué, peut aider les animateurs de la Société Civile à être plus utiles à la population au cours de cette Transition politique.

Cette étude n'a pas la prétention de proposer une panacée pour les problèmes structurels de la Société Civile, spécialement au cours de cette Transition politique. En attendant que ses principaux acteurs se mettent ensemble, c'est-à-dire, les animateurs de différentes composantes et plate-formes et représentant toutes les Provinces, évidemment délégués par leurs bases respectives, nous vous proposons quelques pistes de réflexions, dont notamment :

4.4.1. Au niveau des Provinces

Certaines Provinces ont mis en place leurs Bureaux Provinciaux de coordination de la Société Civile, à travers un consensus des membres représentant les différents Territoires de la Province. Le mouvement de structuration est parti de la base vers le haut. Ces bureaux ainsi composés sont légitimes et acceptés par tous.

D'autres Provinces sont sur cette voie de dynamisation de la Société Civile à partir des Territoires ou des districts.

Par contre, il y a d'autres Provinces dont les Bureaux de la Société Civile sont dirigés par des personnes sans mandat, auto-proclamées ou ayant dépassé la durée de leur mandat. D'autres Provinces commencent à être attaquées par la maladie de la bipolarisation caractéristique de Kinshasa. Pour celles-ci, il faudra agir très vite pour arrêter l'hémorragie et la contamination d'autres Provinces.

En bref, il est recommandé aux Sociétés Civiles Provinciales de :

- poursuivre la structuration des Sociétés Civiles au niveau des territoires/districts, celles-ci se dotant de véritables noyaux citoyens et agissants ;
- mettre en place, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, des Bureaux provinciaux issus des élections auxquelles tous les territoires/districts ont participé et, si possible, dans lesquels tous les espaces géographiques, les minorités et les grandes composantes sont présents ;
- faire l'analyse du contexte et de la prospective en vue de dégager le rôle de la Société Civile, aux niveaux provincial et national, au cours de la Transition politique ; à partager avec les autres Provinces au cours d'une rencontre nationale de la Société Civile à prévoir à cette fin.
- se rappeler à tout moment que le Président ou le Coordinateur du Bureau de la Société tire son mandat de l'Assemblée des Délégués de ses membres et que celui-ci ne peut se permettre d'engager la Société Civile sur des questions d'importance régionale ou nationale sans l'avis des mandants ;

- s'il n'est pas possible de convoquer l'Assemblée, le Président devrait s'abstenir d'agir seul. En tout moment, il doit se référer à l'Assemblée ou à la majorité des membres du Bureau ;
- la Société Civile de la Province devra s'impliquer dans le programme national de la Société Civile, tout en l'adaptant au contexte local ;
- s'auto-évaluer périodiquement et échanger avec les autres Provinces.

4.4.2 Au niveau national

Toutes les tentatives de mettre en place une structure nationale opérationnelle et fédératrice n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Au cours de cette Transition politique, suffisamment courte, mais cruciale pour l'avenir du pays et de la population, nous n'avons pas le droit de refaire les erreurs antérieures. Pour contribuer à la recherche des voies et moyens de rendre plus opérationnelle la Société Civile, nous proposons des éléments de réponse à ces questions, à enrichir au cours des échanges entre les animateurs de la Société Civile, à tous les niveaux.

A titre de rappel, nous vous présentons les principaux objectifs de la Transition politique :

- La réunification, la pacification, la reconstruction du pays, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ;
- La réconciliation nationale ;
- La formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée ;
- L'organisation d'élections libres et transparentes à tous les niveaux permettant la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique ;
- La mise en place des structures devant aboutir à un nouvel ordre politique.

La Société Civile doit s'impliquer dans la réalisation de ces objectifs cités plus haut. Celle-ci a ses spécialités et c'est sur les objectifs qui répondent à sa mission qu'elle doit se focaliser. **Nous pensons que la mission de la Société Civile devrait se définir autour de l'avènement d'un Etat démocratique à travers l'organisation des élections libres et transparentes et qui prend en compte la paix, la réconciliation et la mise en place d'une infrastructure minimale socio-économique.**

En conséquence, les différentes Associations de la Société Civile, tout en respectant leurs spécificités, devraient définir leurs pédagogies d'intervention en tenant compte de cette mission globale de la Société Civile. Nous ne proposons pas à ces Associations de changer leurs orientations stratégiques, mais de tenir compte des opportunités de ces objectifs, en inventant une autre pédagogie de travail qui inclut ceux-ci comme éléments de renforcement de leurs interventions au cours de cette Transition. Concrètement, une association qui accompagne les éleveurs de poules, en plus de son travail technique de base, devrait voir comment vivre la mission de la Société Civile au cours de cette Transition politique.

La Société Civile, au niveau national, devrait se doter d'un programme de la Transition politique, portant sur **“la paix, la démocratie et la reconstruction du pays”**.

Ce programme ne risque-t-il pas de subir le sort qu'a connu la CNPD ? Comment va-t-il fonctionner ? Qui va le gérer ? Qui doit en assurer la coordination ou le relais entre les différentes Associations ?

En principe, chaque plate-forme, chaque réseau ou chaque composante ou sensibilité de la Société Civile devrait le relayer auprès de ses membres en tant qu'Associations ; celles-ci constituant **le cadre de réalisation des activités**.

Et au niveau national ? Nous invitons les différentes branches de la Société Civile à mettre en place **un cadre de concertation et de dialogue** et à s'entendre pour trouver la formule appropriée de coordination nationale : créer une commission de coordination (ou de relais) au niveau national, ou encore charger une Association ou un réseau d'en assurer la coordination (ou le relais).

Tout ceci n'est-il pas une simple spéculation intellectuelle et théorique ? Ça dépend de la volonté des acteurs de la Société Civile qui doivent comprendre que nous avons le devoir de considérer les intérêts de la population avant les nôtres en tant qu'individus engagés pour militer au niveau de la Société Civile pour contribuer au changement positif de notre Société globale.

4.4.3. Au niveau de l'Assemblée Nationale, du Sénat et des Institutions d'appui à la démocratie

L'Assemblée Nationale et le Sénat

Au niveau du Parlement, il existe un groupe parlementaire de la Société Civile. Il reste à définir les relations entre ce groupe et les autres animateurs de la Société.

A notre avis, il ne faudrait pas couper le pont entre ces deux groupes. Au contraire, ils peuvent, et doivent même, se rencontrer régulièrement pour échanger des informations sur l'état de la nation, sur l'initiative des lois, l'interpellation des services étatiques, ...

Nous pensons aussi que la fonction de Parlementaire devrait être incompatible avec celle de représentant de l'Association au niveau de la Société Civile. Concrètement, si un Parlementaire continue à animer son association en même temps qu'il siège au Parlement, il devrait s'abstenir de représenter celle-ci au niveau de la Société Civile.

Nous devrions aussi noter que les responsables du groupe parlementaire de la Société Civile ne le sont qu'à ce niveau et, en aucun cas, ils ne devraient pas parler au nom de la Société Civile, sans l'aval de celle-ci.

Les Institutions d'appui à la démocratie

La composition de leurs bureaux constitue un véritable piège pour la Société Civile, car seul le Président émane de celle-ci, les autres membres provenant des autres composantes belligérantes. Etant donné que tous les membres du bureau n'ont pas la même mission, il y a lieu que le Président soit mis en minorité.

Des échanges réguliers avec les Associations de la Société Civile spécialisées dans les domaines respectifs des Institutions d'appui à la démocratie peuvent aider le Président à se maintenir dans la mission de la Société Civile au cours de cette Transition.

4.5. CONCLUSION

En guise de conclusion, retenons que notre Société Civile manifeste des problèmes structurels qui sont liés au comportement de ses animateurs. La Transition politique porte de grands enjeux. Elle est suffisamment courte, de façon que nous devons éviter des spéculations à même de nous distraire de notre mission.

Il nous faut un programme d'action commun et concerté sur **“la paix, la démocratie et la reconstruction du pays”** qui s'inscrit dans les objectifs de la Transition. Ce programme engage tout le monde et chaque Association devrait l'adapter à ses activités principales, en définir une pédagogie appropriée et en rechercher les moyens conséquents pour son exécution. **Les Associations constituant le cadre de réalisation des activités, nous devons rapidement réfléchir sur la mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue entre nous et avec les différents partenaires de la Société Civile.** Pour ce faire, il faut à la Société Civile des leaders-animateurs mandatés par leurs communautés respectives et auxquelles ils rendent compte.

5. CONCLUSION GENERALE

Cette étude a été réalisée dans le but d'enrichir les réflexions et les débats dans les rencontres des animateurs de la Société Civile congolaise, à tous les niveaux, pour plus d'efficacité des actions de celle-ci au cours de la Transition politique.

Ces quatre chapitres ont passé en revue les forces et les faiblesses passées et actuelles de la Société Civile congolaise, basées sur des études, des observations et des avis de différentes personnalités, informées ou pas des activités de celle-ci, évoluant dans le même environnement. Ils ont aussi fait ressortir les attentes de la population vis-à-vis de celle-ci.

L'étude a dégagé des constats sur l'état de lieu et a formulé des questions pour susciter davantage de débats entre les acteurs de la Société Civile. Dans d'autres cas, l'étude a formulé des recommandations et des suggestions pour améliorer l'apport de la Société Civile à la construction de la paix, de la démocratie et du développement dans le pays.

Le problème majeur de la Société Civile congolaise est lié à ses faiblesses organisationnelles, de la base au sommet, et au comportement de certains de ses animateurs qui, pour la plupart, ne sont mandatés par aucune structure de base à laquelle ils doivent rendre compte.

La Transition politique est à son septième mois et, jusqu'à présent, la Société Civile reste muette sur son déroulement. Pourtant, elle devrait agir et se positionner car, c'est elle qui incarne les aspirations de la population.

Cette paralysie de la Société Civile congolaise est liée au problème ci-haut cité. Et pour faire face à celui-ci, en vue de rechercher une solution durable, il faut mettre en place tout un programme d'action, **“un programme d'accompagnement du renouveau de la Société Civile congolaise pendant la Transition politique”**.

Ce programme qui doit accompagner la Société Civile pendant la Transition politique devrait s'articuler autour des éléments suivants :

- ***Accompagner le renouveau des Sociétés Civiles dans les Provinces***
 - Accompagner la mise en place et/ou la dynamisation de la Société Civile au niveau des Territoires et des Districts ;
 - Soutenir la mise en place et/ou la dynamisation des Bureaux provinciaux (Assemblées provinciales) de la Société Civile;
 - Inciter les Assemblées provinciales de la Société Civile à mettre en place un processus participatif pour définir les priorités et les pistes d'action qu'elles voudront se donner pendant la Transition politique.
 - Promouvoir un processus d'auto-évaluation continu.
- ***Accompagner le renouveau de la Société Civile au niveau national***
 - Amener la Société Civile à définir sa mission pendant la Transition politique ;
 - Amener la Société Civile à définir son plan d'action pendant la Transition politique.
 - Aider à la conception et à la mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue et des mécanismes de coordination ou de relais entre les différents acteurs de la Société Civile.

- Organiser une analyse fréquente du contexte et de la prospective et en dégager des propositions d'actions pour les acteurs de la Société Civile.
- Aider à la clarification des relations entre les différents acteurs de la Société Civile et leurs collègues qui sont entrés (ou qui vont entrer) dans les Institutions Politiques (Assemblée Nationale, Sénat, Gouvernement, Institutions d'appui à la démocratie, et bientôt, l'Administration Provinciale, les Assemblées Provinciales, les Entreprises publiques, les missions diplomatiques, ...).
- Accompagner des auto-évaluations fréquentes et la redéfinition des actions et des stratégies en fonction des résultats obtenus et de l'évolution du contexte.

Ce programme est ambitieux, il nécessite l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs de la Société Civile congolaise et le soutien concerté des partenaires étrangers.

Les avis et les suggestions des uns et des autres sont indispensables pour relancer le dynamisme de la Société Civile congolaise et lui permettre de jouer son rôle pendant la Transition politique.